

Les élections communales maliennes de 1998, première édition : étirement électoral et remue-ménage partisan

APRÈS avoir conquis 129 des 147 sièges de l'Assemblée nationale lors du scrutin de juillet 1997, l'ADEMA-PASJ (1) renouvelait sa position de parti au pouvoir pour le second quinquennat de la troisième république malienne. L'annulation du premier vote législatif du 13 avril précédent avait pourtant mis en évidence d'importantes faiblesses du processus électoral : défaut de listes fiables des électeurs, insuffisance du matériel de vote, accusations de fraude, déception quant à la mission de la Commission électorale nationale indépendante. Elle avait surtout conduit à l'organisation d'une partie de l'opposition en Collectif des partis d'opposition, qui accompagna son exigence de transparence électorale d'un retrait de ses candidats et d'un appel au boycott dès la présidentielle de mai 1997 (2).

En troisième étape des consultations engagées dans l'année, le

scrutin communal ne laissait alors guère de suspens sur la victoire de l'ADEMA, tant les partis maliens entérinaient son rôle central en se divisant, depuis la fin de 1996, entre la « Mouvance présidentielle » (Convergence nationale pour la démocratie et le progrès) d'une part, et une opposition radicalisée contre « l'hégémonie adémiste » d'autre part. La première permettait d'associer de nouveau au gouvernement, constitué à l'issue des présidentielles, de petites formations tentées par l'« ouverture démocratique ». Quant au « Coppo » (3), il s'engageait sur une voie d'intransigeance croissante, et finalement perçue comme suicidaire, par son refus de reconnaissance des nouveaux élus, de médiations autres que présidentielles, et par son mot d'ordre final de désobéissance civile.

Le « Coppo » apparaissait surtout cousu d'alliances contre

(1) Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice, majoritaire depuis 1992.

(2) Alpha Oumar Konaré est réélu Président de la république le 11 mai 1997 avec plus de quatre cinquièmes des voix exprimées.

(3) Dans la précédente assemblée législative, les 16 partis regroupés sous l'étiquette du « Coppo » avaient totalisé 37 députés sur 115. L'assemblée constituée en juillet 1997 n'en comptait plus aucun représentant, faute de candidatures.

nature : maîtresse de la première république malienne, l'US-RDA y rejoignait le MPR qui se réclamait l'héritier du régime fossoyeur des pères fondateurs de l'indépendance ; y adhérait également le CNID-FYT dont le rôle dans le mouvement démocratique de 1991, tombeur de la seconde république, lui avait valu de figurer dans le trio gagnant des communales et législatives de 1992 (4). Une telle association achevait de brouiller les quelques repères idéologiques que la Transition avait campés. La violence liée aux élections fit en outre cinq morts en un an, et usa l'arbitrage présidentiel en faveur d'une relance du débat démocratique. L'accumulation de défections dans l'opposition radicale détachait enfin une « opposition modérée » dont on se demandait si, en jouant finalement le jeu des urnes, elle réconcilierait le « pays profond » avec les états-majors bamakois.

Durcissements et faiblesses du débat politique

Assurément la donne communale de 1998 diffère de celle de l'après-Transition (5). Les enjeux du scrutin sont apparus à la fois accrus et au rabais.

Enjeux d'importance parce que les municipales intervenaient en dernière étape du processus électoral, alors que la mise en place du régime pluraliste avait commencé précisément par le renouvellement

des 19 conseils communaux du pays. Il bénéficiait alors du plus fort taux de participation que comptèrent les trois scrutins pluralistes de 1992. Désormais relégué en fin de consultations, hypothéqué par les préparatifs incertains de l'année 1997, reporté à trois reprises de juin 1997 à juin 1998, le vote de proximité pouvait apparaître comme victime d'une crise politique démobilitatrice pour les populations.

La surprise se révéla donc appréciable, à l'issue du 21 juin dernier, quand l'opération communale dégagea dans les 13 communes de l'intérieur un taux de participation (près de 37 %) supérieur à celui des législatives. La participation n'était certes pas aussi forte dans les six communes bamakoises (6). Mais l'élargissement de l'enjeu ressortait principalement de la réforme de décentralisation, très attendue par le mouvement associatif malien et par la coopération internationale, que conduisait le gouvernement depuis le milieu de la décennie : établissement du Code des collectivités territoriales, et surtout suppression de la maille administrative des arrondissements (plus de 270) au profit de 682 communes rurales nouvellement définies. Au plan politique, la nature du scrutin (de liste et proportionnel à un tour) apparut également comme la dernière chance donnée à l'opposition de rejoindre la compétition sous peine de se voir durablement évincée des quelques bastions conquis en 1992. Mais la fermeté des leaders du Coppo n'empêcha pas un

(4) Rassemblement démocratique africain-Union soudanaise, Mouvement patriotique pour le renouveau, et Congrès national d'initiative démocratique-Faso yiriwa ton.

(5) M. Bertrand, « Un an de transition politique, de la révolte à la troisième République », *Politique africaine*, n° 47, 1992, pp. 9-22.

(6) Bamako affiche un taux d'ensemble de moins de 20 %, avec des valeurs plus faibles dans certains quartiers irréguliers dont la réhabilitation a donné lieu à divers ratés. La capitale apparaît donc en net retrait des autres localités, mais la relation entre la taille des villes et leur participation n'est pas établie dans le reste du pays.

nombre record de 28 partis d'apparaître en lice pour les communales. Elle donnait également à l'observateur l'occasion de tester la cohérence politique de ce « local » que les slogans décentralisateurs, comme ailleurs en Afrique depuis le début de la décennie, bardaient de vertus sociales consensuelles et d'aptitudes à l'initiative économique.

Vu de la capitale, cependant, le scrutin témoigne également d'un réel émiettement des ambitions démocratiques. En premier lieu, parce que les consultations de juin n'engagèrent, contrairement aux attentes de l'année précédente qui prenaient acte de la refonte territoriale du pays, que les seules communes urbaines constituées entre la fin de la colonisation française et le début des années 1980. Elles reportaient à une échéance plus lointaine (novembre 1998 puis avril 1999), non solidaire de l'armature urbaine, l'accouchement politique des 682 autres communes rurales. Leur création, en 1996 et encore sur le papier, soulevait pourtant déjà bon nombre d'interrogations (7). Le décalage de l'expression électorale dans les deux « territoires politiques », celui stratégique des villes et celui majoritaire des campagnes, n'est donc pas seulement symbolique, même si la virginité communale des secondes contraste évidemment avec l'expérience déjà rodée des chefs-lieux régionaux (8). Le déphasage des deux éditions donne

(7) M. Bertrand, *Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoïse*, Rapport final de recherche, Paris, ministère de la Coopération française/Centre Équateur, Université de Paris I, 1997, 100 p.

(8) Après de rudes compétitions internes dans le cadre des partis uniques, ceux-ci avaient vu l'opposition se composer de réelles clientèles citadines en 1992 et faire barrage aux majorités relatives de l'ADEMA pour le contrôle de la capitale.

aussi à penser que la décentralisation tant annoncée manque d'assurance et de moyens.

La mobilisation inespérée de juin 1998 ne fait pas non plus oublier que la participation électorale reste globalement mince et encore soumise à des accusations de fraude. Le hiatus s'élargit entre des états-majors politiques étriqués et les préoccupations quotidiennes d'un pays paupérisé. Si certaines des aspirations sociales et économiques, que la perspective de la décentralisation a mis en lumière, relèvent bien largement de négociations et de mises en œuvre locales, telle la régularisation foncière entamée à Bamako, d'autres renvoient aux responsabilités de l'État. Les fuites en avant scolaires, les inquiétudes pour l'emploi salarié du fait de la privatisation des secteurs de l'eau et de l'électricité, des postes et du téléphone, ne trouveront de solutions ailleurs que sous le parapluie des politiques nationales.

Ambitions étriquées, enfin, car la main tendue au Coppo par diverses médiations maliennes et étrangères pour son ralliement électoral ne fut guère saisie. Au contraire, après quelques précédents lors des législatives de juillet 1997, l'approche du scrutin déclencha une vague de déchirements internes au sein des formations de l'opposition. Les communales n'ont donc fait qu'éroder davantage les positions du Coppo, mais aussi celles de l'opposition modérée. En assurant à l'ADEMA près de 48 % des 589 conseillers municipaux, elles ont confirmé son monopole de fait sur les institutions politiques du Mali. On en tirera trois enseignements au terme, provisoire dans l'attente de la seconde édition, d'un processus électoral de près de 18 mois.

L'économie des élections entame le crédit politique du pays

Les relations entre l'expression politique malienne et l'argent donnent d'abord l'impression de s'être accrues dans une conjoncture où l'acceptation des « conditionnalités » des bailleurs de fonds ne se traduit pourtant pas par un mieux-être sensible des populations.

La gestion informatique du fichier électoral donna le coup d'envoi des critiques. L'appel d'offre lancé par l'administration territoriale à divers groupes informatiques suscita le reproche d'un sérieux manque de transparence. Après un premier choix et son annulation, la société CITA qui enlevait l'important marché était désignée par le lien d'alliance de son responsable avec le Président de la république, et par la concurrence déloyale qu'elle menait avec d'autres sociétés de la place.

L'informatisation se révéla surtout onéreuse et peu concluante du fait des multiples insuffisances du premier scrutin législatif qu'il fallut donc annuler. Elle généra un conflit de responsabilité avec la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dont la neutralité fut suspectée. A quoi avait servi une opération estimée à près de 800 millions de francs CFA à la négociation du contrat (9), puisque l'établissement des listes et des cartes électorales fut repris manuellement et que le travail de révision s'avérait ainsi plus fiable ? La moralisation du financement politique n'engageait pas seulement les partis représentés dans la CENI, car la CITA elle-même se proclamait victime du marché en ne recouvrant

qu'une partie des montants dus par le contrat et ses avenants.

La CENI n'échappa pas non plus aux suspicions, comme le montrèrent plusieurs demandes d'audit financier à son égard. Les députés s'interrogèrent même sur l'opportunité d'une structure exigée par l'opposition un an plus tôt, puis dénigrée par elle, qui avait déjà englouti près de 15 milliards de francs CFA (deux fois plus que le budget électoral prévu) et conduit à un réaménagement du budget de l'État. Celui-ci aurait assuré près de 85 % des dépenses, devant les partenaires extérieurs au développement, mais chiffrait le coût des municipales à venir à plus de 2,5 milliards. Par les multiples révisions de listes qu'elle dut mener sous la pression des accusations de fraude du Coppo, par ses nombreux démembrements régionaux et locaux (plus de 5 100 personnes mobilisées dans le pays), la Commission électorale dispensa donc une masse de *per diem* non négligeable dans l'économie du quotidien malien. Mais la disproportion entre les fonds prévus et les dépenses réelles donnait à penser que la démocratie coûtait décidément trop cher à une nation pauvre, à moins d'être perçue comme l'occasion de redistribuer dans le pays quelques subsides publics là où l'Administration territoriale aurait pu œuvrer à un coût moindre.

Au fil des consultations enfin, le parti majoritaire endossait les reproches croissants de relations financières brumeuses avec quelques sociétés nationales engagées dans la perspective de la privatisation. Face aux petits partis mal implantés dans le territoire, la logistique du géant ADEMA apparaissait plus technique (organisation de manifestations culturelles, distribu-

(9) *L'Essor Hebdo*, 21-22 mars 1998.

tion de gadgets électoraux) qu'idéologique. Renvoyant aux intérêts cachés sous les gages de moralité du processus démocratique, les financements électoraux n'ont donc pas convaincu ceux qui se sont trouvés exclus des logiques de redistribution et qui n'ont pas voté. Le scénario n'était pas totalement inconnu dans la vie politique malienne. Mais en s'appuyant sur des structures nouvelles, la donne pluraliste qui en héritait dans les années 1990 rendait plus ouverte l'expression des frustrations.

Scissiparité politique et rôle « du local »

A l'orée du second quinquennat, la dynamique de déchirements politiques est déjà bien engagée au sein des partis maliens. Elle trouve ses fondements dans les « luttes de tendance et de personnes » dont ont témoigné les partis uniques de deux précédents régimes, et engage même un récent parallèle avec les divisions du monde syndical.

Les ténors du premier quinquennat (RDA, ADEMA et CNID) ont en effet donné le ton par les scissions, nourries de forts ressentiments, qui ont provoqué la création de nouveaux partis dans un ensemble déjà marqué de sigles redondants (BDIA, MIRIA, PARENA (10)). Les « batailles de sigles » étaient également inaugurées, comme celle que le promoteur de l'indépendance malienne avait en premier portée devant les tribunaux en 1992. De même à l'approche des législatives de juillet 1997, les ten-

(10) Bloc démocratique pour l'intégration africaine, Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine, Parti pour la renaissance nationale.

sions s'étaient déjà exacerbées dans l'opposition, entre les « participationnistes » et les « abstentionnistes » (11). Mais le mouvement semblait alors n'affecter que le microcosme bamakois.

Les scrutins de proximité innovèrent à coup sûr en manifestant au grand jour la pression de la base et le rôle des sections de l'intérieur dans la recomposition des clientèles politiques. Un tel remue-ménage, décentralisé, n'épargna pas le parti majoritaire (12). Mais il affecta particulièrement l'opposition radicale et notamment le président du Coppo, contesté dans son propre parti (Rassemblement pour la démocratie et le progrès : RDP). Militants locaux contraignant globalement (RDT) ou partiellement (13) leur direction bamakoise à participer aux scrutins de proximité contre les consignes du Coppo, frondes de fiefs conduisant des responsables à rompre avec les bureaux nationaux (sections RDA de Bougouni et de Kayes en butte à la vieille garde du parti, commune VI de Bamako enjeu d'une troisième scission au sein du RDP), bureaux politiques gagnés par le bicéphalisme (RDA et Parti pour la démocratie et le progrès : PDP), et finalement nouveaux élus communaux contestant les alliances impo-

(11) Démissions en bloc au sein du Rassemblement pour la démocratie et le travail (RDT), défections de leaders du Parti d'alliance pour la renaissance et l'intégration.

(12) A son arrivée à la tête du gouvernement en 1994, le premier ministre Ibrahim Boubacar Keita avait pris la présidence de l'ADEMA également sous la pression des sections de l'intérieur.

(13) Entre autres : ralliements à Kadiolo (législatives) et Sikasso (communales) du Parti malien pour la démocratie et le renouveau (PMDR), liste indépendante constituée à Gao par la section du BDIA.

sées d'en haut pour la composition des bureaux municipaux : jamais les villes secondaires du Mali n'ont mieux démontré leur capacité de pression sur les instances nationales.

Une telle base apparaît certes fractionnée, réduite souvent aux localités de naissance des dirigeants et à quelques bastions épars dans une implantation territoriale pleine de trous. Mais elle n'a pas manqué de tirer parti des vertus dont la rhétorique internationale paraît la décentralisation et de nouvelles perspectives d'allocation des financements urbains, en entretenant un véritable paradigme politique « du local ». « Nous sommes devant vous » allaient même jusqu'à scander des militants de l'intérieur à leur direction quand il s'agit de justifier la « désobéissance civile » (grève des impôts, sièges de partis saccagés, véhicules et domiciles de leaders locaux incendiés) comme réponse aux « manipulations adémistes ». De telles poussées d'adrénaline contrastaient alors avec les émeutes de 1991 par leurs enchaînements localisés (Ségou, San, Kati, Kita, de nouveau Ségou, et Sikasso jusqu'après le scrutin communal).

Battant son plein, la scissiparité donna naissance à une profusion de nouveaux vocables politiques. Précaires par les dissidences qu'ils décrivaient, ils n'en traduisent pas moins la personnalisation prégnante du débat politique malien : « almanystes » contre « participationnistes » (RDP, dont le président est Almamy Sylla), « bamouistes boycotteurs » contre « badianistes pétitionnaires » (RDA, où s'affrontent les partisans du secrétaire général Mamadou Bamou Touré et ceux du vice-président Seydou Badian Kouyaté), « divisionnistes » et « transhumants politiques » renou-

vellent ainsi d'anciens arguments de la compétition interne qui sont encore mobilisés au gré des configurations locales. Le RDP vit ainsi sa troisième déchirure après deux vagues de départs depuis son secrétariat exécutif national. Après trois ruptures antérieures, qui avait chacune donné naissance à de nouvelles formations politiques, le PDP devient le troisième parti à porter ses luttes intestines devant les tribunaux.

Les remous partisans ont donc entravé la réflexion sur des problèmes jugés plus essentiels et conduit une partie des électeurs locaux à penser que, sans élus, la gestion courante des localités ne se portait pas plus mal sous la tutelle des délégations spéciales (14). C'est donc aussi sur fond de scepticisme, que le processus électoral s'est territorialisé dans les villes selon un mode fragmentaire, en révélant de nouvelles prétentions jusqu'au plus fin du découpage urbain. Sous des comptabilités opportunes (moins de candidats pour certains quartiers, listes plus valorisantes pour d'autres), les arguments du territoire n'ont pas fait défaut pour faire rebondir des conflits de légitimité dans la vie politique déjà scissipare du Mali. De quoi augurer de futures effervescences, toniques mais en même temps usantes, pour la communalisation du monde rural.

(14) Celles-ci ont été mises en place par le gouvernement en juillet 1997 pour gérer le vide laissé par la fin du précédent mandat dans l'attente des élections. Le libellé n'est pas sans rappeler les délégations spéciales placées à la tête des communes après le coup d'état militaire de 1968, à la différence que les civils étaient alors rares à les diriger.

Nomadisme politique et lignes de fracture sur fond de « lissage » adémiste

Les équipes issues des urnes recomposent-elles alors durablement les patronages locaux chargés d'assurer la « bonne gouvernance urbaine » que les dirigeants nationaux ont fortement associée aux promesses de la décentralisation ? Avant même la consultation, le premier ministre en appelait d'ailleurs, exemples français à l'appui, à ce qu'un personnel politique stable s'investisse à long terme dans les carrières municipales.

La nouvelle géographie communale est en fait à la fois dominée l'ADEMA et plus tumultueuse qu'il n'y paraît de prime abord. Avant l'annulation de quelques scrutins, l'ADEMA place d'emblée huit maires à la majorité absolue, dont deux dans les communes centrales de Bamako. Elle ne se trouve nettement distancée qu'à Bougouni et Nioro, plus modérément à Gao. Mais huit communes, dont quatre bamakoises, ne lui ont donné qu'une majorité relative. Or les leçons du passé la conduisent à redouter de mauvais reports de voix de ses alliés pour le choix final des maires, comme ceux qui en 1992 lui avaient fait perdre le contrôle de cinq des six communes bamakoises. L'incertitude se réduit finalement à de rares localités, car le second placé des communales est le PARENA (un conseiller sur six) avec lequel l'ADEMA n'avait guère engagé de contentieux électoral (15). La formation dissidente du CNID confirmait ainsi sa place déjà acquise derrière l'ADEMA aux

législatives (huit députés). Les alliances de la Mouvance présidentielle ne firent donc pas défaut à Kati ou Kayes, par exemple, ni à Sikasso face à des élus dissidents de l'ADEMA, ni même à Bamako où le parti majoritaire inversa l'équilibre des forces en plaçant ses maires dans toutes les communes.

Par-delà ce lissage du contrôle politique urbain, les occasions n'ont pourtant pas manqué d'agitations allant jusqu'à l'implosion des clientèles locales et augurant de contentieux durables pour le fonctionnement des municipalités.

En amont du vote, d'abord, les candidatures ont enregistré pas moins de 26 listes indépendantes, dont 21 pour Bamako, qui ont révélé de nombreux fronts de dissidence dans tous les partis. De telles listes ont obtenu globalement peu d'élus, mais elles ont semé de beaux troubles dans quelques localités phares. Le parti majoritaire voyait ainsi ses investis officiels contestés par les militants écartés des listes ou relégués dans les plus mauvaises places.

Dans ces nouveaux profils de candidature, les arguments d'une jeunesse intègre en butte aux gestions politiciennes, ou le parti pris des « déshérités » (candidats demi-lettrés ou issus de périphéries populaires) contre les « magouilleurs » des mandats précédents, ne manquaient pas de discréditer le parrainage des partis et imposait le bilan d'une réelle transhumance politique. L'ADEMA faillit présenter deux listes à Kayes et Gao du fait de rivalités personnelles locales. A San, la coordinatrice des femmes quittait la section pour une liste indépendante aux législatives, puis pour une liste PDR aux communales. Dans la deuxième ville du pays, la liste transfuge Ségou Kafo

(15) Tel ne fut pas toujours le cas avec des formations plus petites de la Mouvance présidentielle lors des législatives puis des communales.

conquerrait 8 des 33 sièges tout en étant sous la menace d'une disqualification judiciaire. La Commune IV de Bamako enregistrait un record de quatre listes indépendantes, dont une dissidente de l'ADEMA, qui portèrent plainte contre le scrutin à l'issue des résultats. Mais ce fut la section ADEMA de Sikasso qui enregistra la plus grande déchirure. Les indépendants gagnaient 9 sièges et pouvaient compter sur le soutien des élus PMDR (jadis liés à l'opposition radicale !) pour égaliser le nombre de conseillers de l'ADEMA et refuser d'investir à la tête de la mairie leur secrétaire général.

Force est donc de constater que le jeu politique communal apparaît encore fluide en termes de leaderships personnels. Au fil des régimes successifs du Mali, les municipalités offrent le paradoxe constant d'user politiquement vite les candidats à leur contrôle (gestions de pénurie maintenant une dépendance à l'égard de Bamako) et de raviver sans cesse d'après compétitions locales. Sous la troisième république, peu de sortants du premier mandat se retrouvent élus dans les conseils du suivant ; aucun maire n'est reconduit dans les principales villes.

En aval des consultations, le choix des maires parmi les conseillers élus, la répartition des postes d'adjoints dans les bureaux municipaux et le contrôle des centres secondaires d'état civil offrent un second test d'adaptation des partis aux contingences locales. La nouvelle donne n'a pas mis fin aux conflits. Mieux, elle les a fait rebondir dans les multiples plaintes déposées ou réengagées en justice par les perdants, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Les précédentes législatives avaient d'ailleurs

déjà conduit à 57 recours, tous déboutés pour des raisons formelles. Le journal *Info-Matin* allait même jusqu'à extrapoler qu'à ce compte-là, plus de 7 000 recours seraient à prévoir après l'échéance des communes rurales, ce qui achèverait d'embouteiller l'arbitrage judiciaire. A cela se sont ajoutées les démissions d'élus qui entraînaient, au-delà du tiers des conseils municipaux, la reprise des élections locales. Pour l'heure, la position dominante de l'ADEMA exacerbait les querelles intestines, notamment à Sikasso, Mopti, Gao, en communes II, IV et V de Bamako.

Par-delà les prétextes de ces joutes judiciaires, les arguments mobilisés dans les conflits les plus significatifs surgissent parfois d'une mémoire politique durablement sédimentée. « Étrangers » versus « autochtones » à Sikasso, compromis maintenus avec les intérêts coutumiers dans les périphéries élargies de Gao, pressions populistes des quartiers bamakois contre l'élite du parti majoritaire : la compétition de proximité met en exergue la tension entre les arguments du passé et le nouveau pragmatisme des leaderships communaux, telle la stratégie féministe de l'ADEMA en Commune II de la capitale. Parce qu'elles engagent des équipes et qu'elles coïncident avec le partage des crédits d'investissement du « Projet développement urbain et décentralisation » (Banque mondiale), les crises post-électorales s'annoncent donc plus lourdes de conséquences que celles qui ont concerné la désignation des députés.

Les élections locales annoncent-elles la dépréciation durable des espoirs de changement que la Transition de 1991 avait fait naître, ou des amertumes transitoires dans

la perspective du remodelage territorial du pays ? Faut-il y voir déjà une perte d'illusion quant à la portée concrète d'une décentralisation prise en tenailles entre d'importantes ambitions présidentielles et associatives, de fortes conditionnalités extérieures et de réels habitus clientélistes ? Il convient surtout de s'en remettre aux tensions propres des espaces de proximité, bien plus qu'aux idéalités qu'ils nourrissent, car ils ont déjà ajusté les prêts-à-porter démocratiques tout comme ils avaient biaisé les scléroses du parti unique sous la précédente république. Les élections communales donnent à beaucoup

l'occasion de remettre en perspective les « ressources du local ». Celles de juin 1998 ne marquent pas seulement la pérennisation de la prééminence adémiste dans une poignée de conseils urbains. Elles consacrent également la digestion de plus d'une année de crise politique que réalise le bas des territoires mieux que les états-majors d'en haut. Elles témoignent donc de l'ancrage du régime dans le pays du fait de compromis passés entre héritages politiques et recompositions électorales.

Monique Bertrand
Université de Caen